

2008-12-08

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Innovation et entrepreneuriat: déterminants structurels de la compétitivité

(Article publié dans la Revue économique de décembre 2008)

Dans le contexte d'une économie globalisée, de plus en plus concurrentielle et aux frontières structurelles mouvantes, l'innovation se situe au centre des préoccupations politiques et apparaît comme étant la voie prioritaire pour promouvoir la compétitivité des économies nationales et européenne. On lui adjoint souvent la stimulation de l'esprit d'entreprise. Innovation et esprit d'entreprise sont ainsi au cœur des processus de réforme structurelle encouragés par des institutions internationales telles que l'OCDE (Objectif croissance) ou l'UE (stratégie de Lisbonne).

Au-delà de ses aspects souvent, mais pas nécessairement, technologiques, l'innovation doit surtout être considérée comme un processus long et complexe, faisant intervenir de nombreux éléments et des acteurs divers. Au final, elle peut prendre de multiples formes, de même que les entreprises innovatrices ne présentent pas un profil homogène.

L'article s'attache à mettre en évidence le processus d'innovation, plus particulièrement en illustrant les différents éléments de celui-ci au travers des résultats de la quatrième enquête communautaire sur l'innovation (ECI), enquête qui interroge périodiquement les entreprises des pays de l'UE, de l'Islande et de la Norvège sur leur comportement d'innovation.

Selon l'ECI, une entreprise a innové si elle a introduit un produit ou processus nouveau ou significativement amélioré pour elle-même. Entre 2002 et 2004, tel a été le cas de 51,3 p.c. des entreprises belges interrogées, ce qui les positionne au 7^e rang européen. Les entreprises belges se distinguent surtout lorsqu'elles sont de taille moyenne ou grande, ou lorsqu'elles sont actives dans l'industrie; elles se retrouvent alors dans le trio de tête des pays européens. Ces très bonnes performances ne sont pas sans lien avec la présence de nombreuses multinationales sur le sol belge. Par ailleurs, la taille de l'entreprise et la branche d'activité dans laquelle elle opère exercent une influence sur sa propension à innover, de même que tout au long du processus.

Afin d'acquérir des connaissances, une entreprise engage des dépenses d'innovation, qui ne se résument pas aux seules dépenses de R&D, même si ces dernières sont très importantes. En dépit de l'objectif de 3 p.c. du PIB fixé à l'horizon 2010 par la stratégie de Lisbonne, l'intensité des dépenses de R&D a stagné au cours de la période récente, tant en Belgique qu'au niveau de l'UE dans son ensemble. Le déficit de R&D européenne vis-à-vis des États-Unis, de même que la disparité entre les États membres de l'UE, restent donc évidents. En Belgique, les dépenses de R&D se distinguent en outre par une contribution financière moindre des pouvoirs publics, en partie contrebalancée par les entreprises étrangères.

Les caractéristiques structurelles d'une économie s'expriment au travers du processus d'innovation. L'intensité globale de R&D dans une économie est influencée par sa structure d'activité, de sorte que la pertinence d'une cible nationale peut être remise en cause. De par son ouverture extérieure, la Belgique a tout intérêt à une approche européenne en la matière. Le comportement innovateur des entreprises belges repose dans une moindre mesure sur les activités de R&D que dans les principaux pays voisins ou dans l'UE, ce qu'elles compensent par la formation du personnel et l'acquisition de droits sur des innovations développées par d'autres. De même, une proportion importante des brevets déposés par la Belgique possède une dimension internationale, que ce soit au travers d'une détention transfrontalière ou de la présence d'un co-inventeur étranger.

En outre, la position traditionnelle des entreprises belges au cœur de la chaîne de production internationale peut expliquer qu'elles paraissent accorder un intérêt spécifique à leurs clients et fournisseurs en tant que source d'information et partenaire de coopération, de même qu'elles semblent davantage rechercher une amélioration de la qualité de leurs produits plutôt qu'un élargissement de leur gamme ou une conquête de nouveaux marchés.

En raison de la complexité de l'innovation, les politiques pouvant lui être favorables sont multiples. De nombreuses politiques visant à améliorer le cadre général d'exercice de l'activité économique peuvent ainsi être mises à contribution, que ce soit dans les domaines de la formation, du marché du travail, des marchés financiers, de l'ouverture extérieure ou de la concurrence.

Les pouvoirs publics peuvent aussi exercer une incidence plus directe sur les activités de R&D et d'innovation, au travers de plusieurs canaux (subventions à la R&D privée, R&D publique, etc.) et, de façon générale, en organisant la mise sur pied d'un système d'innovation efficace, au sein duquel les liens et transferts de connaissances entre les mondes universitaire et de l'industrie sont favorisés. En Belgique, cette action est conditionnée par la situation passée et présente des finances publiques, ainsi que par la répartition des compétences propre à un État fédéral, qui rend essentielle une coordination adéquate des politiques.

En identifiant les opportunités, en supportant les risques et en combinant les moyens de production, l'entrepreneur joue un rôle crucial dans la mise au point d'innovations. La Belgique, mais aussi les principaux pays voisins, pâtissent à cet égard d'un manque d'esprit d'entreprise, lequel ne doit pas être confondu avec le poids relatif de l'emploi indépendant. Les politiques susceptibles de promouvoir l'entrepreneuriat sont elles aussi nombreuses, et recourent en partie celles citées précédemment.

L'importance du rôle joué par le cadre général fait en sorte que le processus d'innovation, et partant les politiques appropriées à mener, sont spécifiques à chaque économie. En la matière, la Belgique se caractérise par son ouverture extérieure, la nécessité de maîtriser les finances publiques, sa structure institutionnelle et son profil d'activité. Si ces éléments distinctifs peuvent à certains égards fragiliser le processus d'innovation, ils en constituent aussi des forces, en premier lieu via les degrés de réactivité et d'absorptivité élevés des entreprises belges. Il convient maintenant de consolider ces atouts et d'agir sur les faiblesses les plus criantes afin de mettre en place un système d'innovation efficace. Parmi les diverses conditions-cadres favorables à l'innovation, la formation demeure une priorité, dans la mesure où le capital humain est un pilier essentiel d'une économie de la connaissance. Des marchés de facteurs et de produits efficaces sont aussi indispensables.